

Reçu par mail le 11/03/15



l'environnement, c'est plus qu'un métier

RIDEI 041905.001 RCS 20070201903
6 Rue Georgette Mourin - Z.I. de Normandie
98800 Nouméa - Nouvelle Calédonie
Tél./Fax : +687 43 96 93 Portable : +687 79 06 69
E-mail : infos@recycaledonie.com
Web site : www.recycaledonie.com

PROVINCE: SUD Direction de l'Environnement	ARRIVEE LE 16 MARS 2015							
	N° 8144							
	Dir	CM Juri	CM EDT	SNCFS	SAF	SPPR	SEE	SAPA
AFFECTE						X		
COPIE								
OBSERVATIONS	VdA → BEI 15/03 → MC							

Nouméa, le 10 mars 2015

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
SERVICE DE LA PREVENTION DES POLLUTIONS ET DES RISQUES
BUREAU DE LA GESTION DES DECHETS ET DE LA CONSOMMATION DURABLE
A l'attention de Melissa CHAMPEIL

Objet : réponse au courrier n°2015-2279/DENV du 29 janvier 2015.

Monsieur le directeur,

En réponse au rapport et conditions du commissaire enquêteur nommé dans le cadre de l'enquête publique concernant notre demande d'autorisation d'exploiter une installation classé pour la protection de l'environnement, nous avons le plaisir de vous transmettre les éléments suivants.

Points fables de la demande

- Volumes de stockage des métaux et des VHU

Malgré notre agrément pour le traitement des VHU (..), et l'acquisition d'une station mobile de dépollution, nous n'avons pas de VHU en stock sur le site. Le stockage des VHU aura lieu lorsque la dalle de béton étanche prévue à cet effet sera réalisée.

Le stock de ferraille semble imposant car la surface de stockage n'est pas optimisée comme elle doit l'être dans le projet définitif de l'installation. Il se trouve au centre du site. Il sera déplacé à son emplacement définitif lorsque la dalle de béton étanche prévue à cet effet sera réalisée.

- Réseaux d'évacuation des EU

Il n'y a effectivement aucun réseau d'évacuation d'eaux usées d'installé sur le site car nous n'avons pas de production d'eaux usées. Nous avons une arrivée d'eau qui nous permet

d'humidifier le site en cas de poussières, et d'arroser la haie. Pour les commodités, ce sont des toilettes de chantier vidangées par la sté Marconnet.

- **Localisation précise des zones de travail**

N'étant pas dans une configuration définitive, les zones de travail évoluent en fonction de la météo car pour l'instant nous n'avons pas de zone de travail couverte. Une partie du terrain n'est plus praticable lors de fortes pluies. L'activité fonctionne au ralenti dans ces cas là. Comme l'a relevé le commissaire enquêteur (point 9.13), l'objectif est de constituer peu de stocks car la rentabilité de l'entreprise repose sur notre capacité à exporter rapidement notre production.

- Définition des activités réellement retenues

Les activités retenues sont :

- o Le traitement des métaux ferreux ou non-ferreux
- o Le traitement des VHU
- o Le traitement des DEEE

- **Pose de revêtements étanches**

Nous rappelons que toutes les zones devant accueillir du stockage seront matérialisées par des dalles de béton étanche équipées de débourbeur / séparateur d'hydrocarbure.

- **Respect de la servitude**

Lorsque notre société a pris possession des lieux, les limites du lot n°82 (qui correspond à la servitude), n'étaient pas matérialisées. Nous avons donc occupé tout le site, convaincu qu'il ne s'agissait que du lot de notre propriétaire. Par contre la servitude a bien été prise en compte lors de la conception du site par notre architecte. Ce ne sera donc pas un problème dans la version définitive de l'installation.

- **Circulations véhicules / piétons**

Comme évoqué dans le point concernant « la localisation précise des zones de travail », l'état actuel du terrain nous amène à croiser les zones de travail. Dans la disposition définitive, les zones de travail avec engins et les zones piétonnes ne se croisent pas. La partie avant de l'exploitation (côté rue) est réservée à l'accès piéton et public. Tandis que l'arrière du site n'est autorisé uniquement aux manœuvres des engins. Un circuit piéton est prévu en bordure de site, pour permettre aux opérateurs de rejoindre leur zone de travail en toute sécurité.

- **Stationnement extérieur**

Notre problématique est la même que pour les points précédents. Aujourd'hui, nous ne stationnons plus de benne sur la voie publique. N'ayant qu'un chauffeur PL pour 2 véhicules, lorsqu'il effectue des manœuvres, il stationne le deuxième véhicule devant notre site. Dans la version définitive de l'aménagement de notre site, il n'y aura pas de stationnement extérieur.

L'ensemble des points évoqués dans ce courrier, a fait l'objet de toute notre attention. Et ces inconvénients ont bien été pris en compte dans la conception global du projet. Nous sommes dans l'attente de la décision finale concernant notre demande ICPE pour avoir la possibilité de débloquer les investissements nécessaires à la réalisation des installations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Gérant associé